



## **MAIRIE DE LABATUT**

101 rue des Pyrénées  
09700LABATUT  
05 61 60 34 07  
mairie@labatut09.fr  
http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2024\_035**

## **SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

Date de la convocation : **18 novembre 2024**

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Votants
<b>11</b>	<b>09</b>	<b>09</b>
<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>09</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

**Étaient présents :** M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** M Jean PESOUSSAUD, Mme Emilie CANCEL,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

<b>OBJET :</b>	<b>Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS)</b>
----------------	---

M le Maire informe les membres du conseil ;

Le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2023 tel que demandé par l'article L 2224-5 du CGCT.

M le Maire indique que ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux,

M le Maire indique également que ce rapport sera mis à disposition des usagers du service et donne la parole à M LEMOINE délégué au SPEHA.

M LEMOINE fait lecture du rapport et donne les explications relatives à ce rapport.

Après lecture, M le Maire informe qu'il revient aux membres du conseil de se prononcer sur ce rapport.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Se prononce favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS)

**Pour extrait conforme**

**Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.**

<b>Le Maire M Jean CRESPIY</b>	<b>Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ</b>
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 28 novembre 2024**